



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,  
de l'immigration et des libertés publiques  
Bureau des élections et de la réglementation**

**Arrêté n° 70-2024-07-01-00004**  
fixant la liste définitive des candidats  
au 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives du 7 juillet 2024

Le préfet de la Haute-Saône

- VU** le code électoral et notamment son article R.101 ;
- VU** le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;
- VU** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 27 septembre 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Saône, M. Romain ROYET ;
- VU** le décret du 24 avril 2024 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône Mme Annick PÂQUET à compter du 13 mai 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 70-2024-05-06-00057 du 06 mai 2024 portant délégation de signature à Mme Annick PÂQUET, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône ;
- VU** la circulaire n°NOR : IOMA2415691J du ministre de l'intérieur et des Outre-mer relative à l'organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°70-2024-06-11-00003 du 11 juin 2024 fixant les conditions de dépôt des candidatures auprès du représentant de l'État, ainsi que la date limite et les modalités de dépôt de la propagande électorale pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 et son arrêté modificatif n°70-2024-06-11-00003 du 14 juin 2024 ;
- VU** la proclamation des résultats du 1<sup>er</sup> tour du scrutin des élections législatives du 30 juin 2024 effectuée le 1<sup>er</sup> juillet 2024 par la commission de recensement général des votes ;
- VU** les déclarations de candidatures enregistrées le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives du 7 juillet 2024, la liste définitive des candidats et de leurs remplaçants, dans la 1<sup>ère</sup> circonscription du département de la Haute-Saône, est arrêtée comme suit :

Candidats	N° d'emplacement d'affichage
<b>M. Alain CHRÉTIEN</b> (remplaçant : M. Loïc RACLOT)	3
<b>M. Antoine VILLEDIEU</b> (remplaçant : M. Antoni MAGNIN)	4

**Article 2 :** L'ordre d'emplacement des panneaux d'affichage retenu pour le 1<sup>er</sup> tour est conservé pour les candidats présents au 2<sup>ème</sup> tour.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier – 25043 BESANCON Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit par écrit adressé au Tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANCON
- soit par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires de la 1<sup>ère</sup> circonscription du département et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le préfet, par délégation,  
la secrétaire générale,

  
Annick PÂQUET